

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT 2023
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
  - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 août 2023
  - 6.2 Dépôt du procès-verbal de correction du 15 août 2023
  - 6.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 613 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement
  - 6.4 Adoption du Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations
  - 6.5 Mise à jour de la politique de gestion des plaintes et requêtes
  - 6.6 Participation à des formations et activité de représentation
  - 6.7 Adoption de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
  - 6.8 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
  - 6.9 Appui à la Municipalité de La Macaza pour l'interdiction de maisons flottantes ou de leur usage au gouvernements provincial et fédéral
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Autorisation de paiement de décomptes progressifs des travaux de rénovation de la caserne
  - 8.2 Octroi d'un mandat de plans, devis et surveillance de travaux de remplacement de ponceaux (6e rang)
  - 8.3 Offre de privatisation d'une portion du 13e Rang
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Retrait de constats d'infraction au 304, 3e Rang est

11. **CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
  - 11.1 Présentation de projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
12. **VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
  - 12.1 Demande de participation aux frais de fonctionnement du club de Biathlon Estrie
  - 12.2 Demandes de subvention diverses
  - 12.3 Droit de passage du Club Quad Sherbrooke Ascot-Corner pour la saison 2023-2024
13. **VARIA**
14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution  
2023-09-176

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- ajout du point 6.10 - Remplacement du représentant de la Municipalité à la MRC du Val-Saint-François

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-177

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT 2023

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 14 août 2023 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Six personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- Le puits sans fond installé au chemin du Lac.

### 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 14 août au 1er septembre 2023. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

### 6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution  
2023-09-178

#### 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 août 2023

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

**DE** déposer la liste des déboursés au 31 août 2023 au montant de 628 640,89 \$ comprenant le 3e versement de la quote-part à la MRC du Val-Saint-François (102 513,01 \$) et le 2e versement de la quote-part à la Sûreté du Québec (176 064 \$);

**ET D'**accepter le paiement des opérations courantes au montant de 45 863,32 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.2 Dépôt du procès-verbal de correction du 15 août 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction du 15 août 2023 conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, puisqu'une correction a été apportée au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

#### 6.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 613 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement

Avis de motion est donné par le conseiller Yannick Bédard à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro numéro 613 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement*.

Le présent règlement autorise le Conseil à emprunt la somme de 250 000 \$ pour augmenter le fonds de roulement et financer des travaux d'infrastructures municipales en contexte de changements climatiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution  
2023-09-179

#### 6.4 Adoption du Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations

**ATTENDU QUE** les changements climatiques, du fait de leurs nombreux effets sur la température et le climat, occasionnent des crues soudaines et des inondations, endommagent les infrastructures routières et les réseaux de drainage urbain et menacent la sécurité civile et routière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke n'échappe pas à cette réalité et doit faire face aux conséquences financières des bris engendrés par les changements climatiques;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'**une modification a été apportée au règlement à la suite de son dépôt quant à la durée de l'emprunt fixée à 20 ans, alors qu'elle était initialement fixée à 10 ans;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'adopter le *Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-180

#### **6.5 Mise à jour de la politique de gestion des plaintes et requêtes**

**ATTENDU** la Politique de gestion des plaintes et requêtes adoptée le 6 mai 2019;

**ATTENDU QU'**il convient d'ajouter certaines dispositions relatives à la protection des renseignements personnels et aux incidents de confidentialité en marge de l'entrée en vigueur de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels à compter du 22 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

**DE** mettre à jour la Politique de gestion des plaintes et requêtes dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-181

#### **6.6 Participation à des formations et activité de représentation**

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'acheter deux billets pour la Fête du bison au profit du Centre de répit Théo Vallières pour la somme totale de 150 \$;

D'autoriser le conseiller Denis Pagé à participer à la formation sur la Gestion de crise offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la somme totale de 300 \$;

**ET DE** rembourser les frais de déplacement conformément à la Politique en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Postes de dépense : 02-110-00-310 (déplacement), 02-110-00-454 (formation),  
02-110-01-346 (représentation)*

Résolution  
2023-09-182

#### **6.7 Adoption de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

**ATTENDU QU'**en 2022, la Municipalité employait moins de 50 employés, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au

*Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;*

**ATTENDU QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels est requise;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-183

**6.8      Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

**DE** conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

**D'**augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

**DE** n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

**DE** permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

**DE** rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

**ET DE** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de Mégantic François Jacques et de Compton-Stanstead Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-184

**6.9 Appui à la Municipalité de La Macaza pour l'interdiction de maisons flottantes ou de leur usage aux gouvernements provincial et fédéral**

**ATTENDU** la demande d'appui de la Municipalité de La Macaza pour l'interdiction de maisons flottantes ou de leur usage au gouvernements provincial et fédéral (résolution 2023-08-134);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'appuyer la Municipalité de La Macaza pour l'interdiction de maisons flottantes ou de leur usage au gouvernements provincial et fédéral conformément à la résolution numéro 2023-08-134 jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à la majorité des conseillers présents.*

*La conseillère Lucie Gauthier demande d'inscrire sa dissidence.*

Résolution  
2023-09-185

**6.10 Remplacement du représentant de la Municipalité à la MRC du Val-Saint-François**

**ATTENDU** la non-disponibilité du représentant de la Municipalité à la MRC du Val-Saint-François Steeves Mathieu le mercredi 20 septembre prochain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** nommer la conseillère Mélissa Thériage comme représentante de la Municipalité à la MRC du Val-Saint-François à la rencontre du 20 septembre prochain.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution  
2023-09-186

### 8.1 Autorisation de paiement de décomptes progressifs des travaux de rénovation de la caserne

ATTENDU les travaux de rénovation de la caserne;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif numéros 3 et 4 en date du 23 août 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéros 3 et 4 des travaux de rénovation de la caserne au montant de 81 266,01 \$ avant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 23 août 2023.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 03-310-05-522*

Résolution  
2023-09-187

### 8.2 Octroi d'un mandat de plans, devis et surveillance de travaux de remplacement de ponceaux (6e rang)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour la réalisation de plans et devis et la surveillance de travaux de remplacement de ponceaux dans le 6e rang;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, une soumissions conformes ont été déposées;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'accorder le contrat pour la réalisation de plans et devis et la surveillance de travaux de remplacement de ponceaux dans le 6e rang à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 34 901,90 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 29 août 2023;

ET D'affecter le fonds de carrières et sablières au paiement des sommes requises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 03-310-06-521*

Résolution  
2023-09-188

### 8.3 Offre de privatisation d'une portion du 13e Rang

ATTENDU QUE le 13e Rang est un chemin public;

ATTENDU QU'une barrière bloquant l'accès à une portion du 13e Rang (à partir du numéro civique 246) a été installée par les propriétaires;

ATTENDU QUE la situation ne peut plus être tolérée en contexte d'investissements majeurs en cours et à venir sur le pont appartenant au ministère des Transports du Québec et sur le ponceau transversal P-1 appartenant à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu



D'offrir aux propriétaires d'acquiescer une portion du 13e Rang comme condition obligatoire au maintien de la barrière bloquant l'accès à partir du numéro civique 246;

ET, advenant le refus des propriétaires concernés, de mandater les travaux publics à procéder au retrait de la barrière au plus tard le 10 octobre 2023, en prévision des travaux de réfection du ponceau transversal P-1.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution  
2023-09-189

### 10.1 Retrait de constats d'infraction au 304, 3e Rang est

**ATTENDU** les constats d'infraction numéros CAE230506, CAE230510, CAE230521 et CAE230532 délivrés aux propriétaires du 304, 3e Rang est;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse du dossier de cour, les conseillers juridiques recommandent le retrait desdits constats d'infraction;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** retirer les constats d'infraction numéros CAE230506, CAE230510, CAE230521 et CAE230532 délivrés aux propriétaires du 304, 3e Rang est;

**ET DE** mandater Me Sarah Cain de la firme Cain Lamarre à faire les représentations requises devant la Cour municipale.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution  
2023-09-190

### 11.1 Présentation de projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

**ATTENDU** le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1 couvrant jusqu'à 66 % des coûts de construction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'autoriser la présentation du projet de relampage des lumières des plateaux sportifs au parc 3R au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**DE** confirmer l'engagement de la Municipalité de Stoke à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**ET DE** désigner la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte et son adjoint Jonathan Lemaire comme personnes autorisées à agir au nom de la Municipalité de Stoke et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution  
2023-09-191

### 12.1 Demande de participation aux frais de fonctionnement du club de Biathlon Estrie

**ATTENDU QUE** le club de Biathlon Estrie dessert les résidents de Stoke en aménageant des pistes de ski de fond au parc 3R;

**ATTENDU QU'**au cours des dernières années, la Municipalité de Stoke obtenir diverses subventions lui permettant de couvrir les frais d'entretien des pistes et ainsi soutenir financièrement le club;

**ATTENDU QU'**en 2022, aucune subvention n'a été obtenue par la Municipalité à cette fin;

**ATTENDU QUE** le club estime à 2 121,43 \$ les coûts d'entretien des pistes pour la saison 2022-2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** rembourser la somme de 500 \$ au club de Biathlon Estrie pour l'entretien des pistes de ski de fond au parc 3R durant la saison 2022-2023;

**ET DE** négocier la participation financière de la Municipalité de Stoke au fonctionnement du club de Biathlon Estrie pour les années à venir.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-192

### 12.2 Demandes de subvention diverses

**ATTENDU** les demandes de subventions déposées par divers organismes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accorder les sommes de :

- 1 000 \$ à la CDSE pour la location d'un chapiteau dans le cadre de l'inauguration de la piste à rouleaux et sentier multifonctionnel;
- 250 \$ au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour déployer le programme Carbone SCOL'ERE à Stoke.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2023-09-193

### 12.3 Droit de passage du Club Quad Sherbrooke Ascot-Corner pour la saison 2023-2024

**ATTENDU** la demande du Club Quad Sherbrooke Ascot-Corner de permettre les traverses sur divers chemins et intersections municipaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

**D'autoriser** le Club Quad Sherbrooke Ascot-Corner à traverser les chemins et intersections municipaux conformément à la demande déposée le 27 août 2023 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées concernent les sujets suivants :

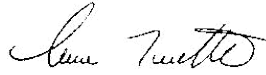
- La pertinence du dépôt de garantie concernant la location du parc 3R et les conditions de location.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Steeves Mathieu propose de lever la séance à 19 h 53.



Luc Cayer  
Maire



Anne Turcotte  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire